

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00430
Propriétaire(s) : Ann Daechsel
Emplacement : 465, avenue Edgeworth
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : partie du lot 99, plan enr. 305
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir la terrasse et le rajout se trouvant à l'arrière de sa maison isolée et construire un rajout de plain-pied de 5,74 m sur 3,19 m au même endroit, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique qu'une terrasse sera construite du côté nord du rajout.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 15 % de la profondeur du lot ou 4,57 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 28 % de la profondeur du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 8,53 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.